

AVR BEAUTE

S.A.S.

Capital 100 € - RCS Paris 878 512 557

Siège social : 10, rue Thérèse 75001 – PARIS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trente juin, à 18 heures,

Les actionnaires de la société « **AVR BEAUTE** » se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle au siège social de la société.

L'Assemblée est présidée par Madame BELLORINI, en sa qualité de Président de la Société AVR BEAUTE.

Le Président de l'Assemblée constate que l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président de l'Assemblée a mis à la disposition de l'Assemblée :

- l'inventaire et les comptes annuels comprenant le bilan et le compte de résultat arrêtés au 31/12/2023,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Approbation des comptes de l'exercice social clos le 31/12/2023, quitus au Président,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le Président présente à l'Assemblée les comptes de l'exercice écoulé, le rapport de gestion du Président.

Puis le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du Président sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, l'Assemblée donne quitus au Président de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir constaté que les comptes de l'exercice font apparaître un bénéfice de 3 082 euros décide d'affecter ce bénéfice au compte report à nouveau.

Cette résolution est adoptée

TROISIEME RESOLUTION

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale rappelle qu'il n'y a pas eu de distribution de dividende au cours des 3 exercices précédents.

Cette résolution est adoptée

QUATRIEME RESOLUTION

Compte tenu des résolutions précédentes et du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023, l'Assemblée générale constate, que les capitaux propres sont négatifs. L'assemblée générale, prend acte de l'obligation de reconstitution des capitaux propres dans les délais légaux et décide la continuation de la société.

Cette résolution est adoptée

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

Cette résolution est adoptée

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Certifié conforme

La présidente

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'P. J. 1980', written over a horizontal line.

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012023	et clos le	31122023	Régime simplifié d'imposition	x
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:			Adresse du siège social:		
Société AVR BEAUTE			10 RUE THERESE		
SIRET	8	7	8	5	1
	2	5	5	7	0
	0	0	0	1	7
Adresse du principal établissement:			Ancienne adresse en cas de changement:		

REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:					
SIRET					

B ACTIVITE					
Activités exercées			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		0	Déficit
Bénéfice imposable à 15%	0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%		PV à long terme imposables à 19%	
		Autres PV imposables à 19%		PV exonérées (art. 238 quindecies)	

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles, art 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	
Reprise d'entreprise en difficulté art 44 septies		Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies		Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A		Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		Autres dispositifs	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W			
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,50%					

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?					
OUI	x	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé		
			CEGID		

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liassés fiscaux sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:			Nom et adresse du conseil:		
FISCALITY 75 10 RUE THERESE 75001 PARIS			Tél:		
OGA/OMGA		Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:			Identité du déclarant:		
			Date:	Lieu	PARIS
			Qualité et nom du signataire: Président		
N° d'agrément du CGA/OMGA/visueur conventionné			Signature		
			BELLORINI Veronique		
Examen de conformité fiscale (ECF)					

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2024							
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065																	
I REPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILES DISTRIBUES																	
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a		payées par un établissement chargé du service des titres				b							
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c							
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d							
Montant des distributions										e							
autres que celles visées en (a),										f							
(b), (c) et (d) ci-dessus (3)										g							
										h							
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i							
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j							
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)							
J REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES																	
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants				Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.											
				Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit		Année au cours de laquelle le versement à été effectué.		Montant des sommes versées :									
								à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.		à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les					
										Indemnités forfaitaires.		Rembours-ements.		Indemnités forfaitaires.		Rembour-ements.	
1				2		3		4		5		6		7		8	
K DIVERS																	
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)																	
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION																	
REMUNERATIONS																	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)																	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)																	
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES À								0 %		15 %		19 %					
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice																	
MVLT imputée sur les PVLt de l'exercice																	
MVLT réalisée au cours de l'exercice																	
MVLT restant à reporter																	
M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS																	
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice																	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice																	

Désignation de l'entreprise

Société AVR BEAUTE

Néant

*

Adresse de l'entreprise

10 RUE THERESE

75001 PARIS

Numéro SIRET *

87851255700017

Durée de l'exercice en nombre de mois *

12

Durée de l'exercice précédent *

12

				Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le		
				31122023			31122022		
ACTIF		Brut		Amortissements - Provisions		Net		Net	
		1		2		3		4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	10 000	012		10 000	10 000	
		Autres *	014		016				
	Immobilisations corporelles *		028	4 973	030	2 717	2 256	3 610	
	Immobilisations financières * (1)		040	780	042		780	780	
	Total I (5)		044	15 753	048	2 717	13 036	14 390	
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050	4 214	052		4 214	4 214	
		Marchandises *	060		062				
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066				
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	1 507	070		1 507		
		Autres * (3)	072	367	074		367	312	
	Valeurs mobilières de placement		080		082				
	Disponibilités		084	3 123	086		3 123	1 748	
	Charges constatées d'avance *		092		094				
	Total II		096	9 212	098		9 212	6 274	
	Total général (I+II)		110	24 965	112	2 717	22 248	20 664	
PASSIF						Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
						1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120		100	100			
	Ecart de réévaluation		124						
	Réserve légale		126						
	Réserves réglementées*		130						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	131			132				
	Report à nouveau		134	(13 010)	3 901				
	Résultat de l'exercice		136	3 082	(16 911)				
	Subventions d'investissement		137						
	Provisions réglementées		140						
	Total I		142	(9 828)	(12 910)				
	Provisions pour risques et charges		154						
	Total II		154						
	DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156	6 860	11 736			
		Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164					
Fournisseurs et comptes rattachés			166	1 346	2 679				
Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)		169	1 815	172	6 321	2 482			
Comptes courants d'associés			173	17 549	16 677				
Autres dettes			175						
Produits constatés d'avance			174						
Total III			176	32 076	33 574				
Total général (I + II + III)			180	22 248	20 664				
REVENUS		(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182					
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184					

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadra

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

Dossier N° T00037 en Euros.

Désignation de l'entreprise Société AVR BEAUTE										Exercice N clos le			Exercice N-1 clos le			Néant		*
A - RÉSULTAT COMPTABLE										13 1 1 2 2 0 2 3			13 1 1 2 2 0 2 2					
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *									209			210					
	Production vendue	{	biens	et livraisons					215			214						
			intracommunautaires															
			services *						217			218		92 089		46 608		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)											222				(2 000)	
	Production immobilisée *												224					
	Subventions d'exploitation reçues												226					
	Autres produits												230					
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)													232		92 089		44 608	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)												234					
	Variation de stock (marchandises) *												236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)												238		17 543		13 128	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *												240				(2 214)	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : mobilier 4 264 - immobilier)											242		36 994		24 327	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 438)											244		1 209		219	
	Rémunérations du personnel *												250		29 176		22 606	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)												252		2 561		2 379	
	Dotations aux amortissements *	(dont amortissement du fonds de commerce 255)											254		1 354		930	
	Dotations aux provisions												256					
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *							259			262				0	
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles							260								
	Total des charges d'exploitation (II)													264		88 835		61 375
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)													270		3 254		(16 767)	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers												280					
	Produits exceptionnels												290					
	Charges financières												294				99	
	Charges exceptionnelles	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)							347			300		173		45	
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)							348								
	Impôts sur les bénéfices *												306					
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)													310		3 082		(16 911)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2											312		3 082	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *												316					
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles												318					
	Provisions non déductibles *												322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)												324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247							Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248			330		173			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option								(Part de loyers dispensés de réintégration)	249			251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												998					
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime												999					
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime																997		
DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44. sexies)	986						Zone franche urbaine (44. octies A)	987									
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981						Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989									
	Divers (dont ZFA NG (44. quaterdecies))	345						Investissements et souscriptions outre-mer	344									
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G											993						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1			352		3 254		354	
Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)													356					
Déficits antérieurs reportables : *2.6...5.0.9 dont imputés sur le résultat :																360		3 254
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1	Déficit col. 2		370		0		372	

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise :

31/12/2023

Détail des réintégrations diverses		
Réintégrations diverses		173
Total des réintégrations diverses	330	173

Détail des déductions diverses		
Total des déductions diverses		

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE												Néant ☐ *	
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *		
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	10 000		402		404		406	10 000		10 000	
	Autres	410			412		414		416				
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426				
	Constructions	430			432		434		436				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	711		442		444		446	711		711	
	Installations générales agencements divers	450	2 280		452		454		456	2 280		2 280	
	Matériel de transport	460			462		464		466				
	Autres immobilisations corporelles	470	1 982		472		474		476	1 982		1 982	
Immobilisations financières		480	780		482		484		486	780		780	
TOTAL		490	15 753		492		494		496	15 753		15 753	
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial			495		497		498		499				
Autres immobilisations incorporelles			500		502		504		506				
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512		514		516				
	Constructions	520			522		524		526				
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		178	532	237	534		536			415	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		91	542	456	544		546			547	
	Matériel de transport	550			552		554		556				
	Autres immobilisations corporelles	560		1 094	562	661	564		566			1 754	
TOTAL			570	1 363	572	1 354	574		576			2 717	
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)										
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.	1	2		3		4		5					
	6	7		8		9		10					
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
	①	②	③	④	Court terme * ⑤	Long terme							
						19 % ⑥		15 % ou 12,8 % ⑦		0 % ⑧			
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.

(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits imputés			983	3 254
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)	982	26 509	Déficits reportables	984 23 255
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Déficits de l'exercice	860
Nombre d'opérations sur l'exercice	982 ter		Total des déficits restant à reporter (870=984+860)	870 23 255

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin	325	
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)	380	
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	17 314
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

5

Désignation de l'entreprise : Société AVR BEAUTE					Néant		☒ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2023			et clos le : 31/12/2023		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS								
Effectif moyen du personnel * :					376			
dont apprentis					657			
dont handicapés					651			
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE								
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE								
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					105			
TOTAL 1					106			
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée								
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143			
Subventions d'exploitation reçues					113			
Variation positive des stocks					111			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					116			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153			
TOTAL 2					144			
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)								
Achats					121			
Variation négative des stocks					145			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					150			
TOTAL 3					152			
IV- Valeur ajoutée produite								
Calcul de la valeur ajoutée					(total 1 + total 2 - total 3)	137		
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises								
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE								
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD								
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case				020				
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022			Effectifs au sens de la CVAE *		023
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026			
Période de référence				024			160	
Date de cessation					186			
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.								
* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.								

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1)

Néant

*

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

87851255700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVR BEAUTE

ADRESSE (voie)

10 RUE THERESE

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Mme

Nom de famille

BELLORINI

Prénom(s)

Veronique

Nom d'usage

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

100

Naissance :

Date

170162

N° Département

55

Commune

COUSANCES LES

Pays

FR

Adresse :

N°

450

Voie

Route du Bourg de Bague

Code postal

40180

Commune

GOOS

Pays

France

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotéer chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

31122023

N° SIRET

87851255700017

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

Société AVR BEAUTE

ADRESSE (voie)

10 RUE THERESE

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

DETAIL LIASSE 2033-A

ACTIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
FONDS COMMERCIAL	10 000	10 000		
20600000 Droit au bail	10 000	10 000		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 256	3 610	1 354	37.50
21550000 Outillage industriel	711	711		
21810000 Insta.géné.agencement,aména.div	2 280	2 280		
21830000 Materiel de bureau & informati	1 982	1 982		
28155000 Amort.Outillage industriel	415	178	237	133.21
28181000 Amort. Instal.Géné.Agencement	547	91	456	500.00
28183000 Amortis. Mat.Bureau Informatiq	1 754	1 094	661	60.40
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	780	780		
27500000 Dépot et cautionnement versé	780	780		
TOTAL I	13 036	14 390	1 354	9.41
MATIERES PREMIERES, APPROVISIONNEMENTS EN COURS DE PRODUCTION	4 214	4 214		
32200000 Fournitures consommables	4 214	4 214		
CREANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 507		1 507	
41100000 Clients	1 507		1 507	
AUTRES CREANCES	367	312	55	17.71
40100000 Fournisseurs		11	11	100.00
44560000 TVA déductible	367	301	67	22.11
44562000 TVA deduct. S/ immo.		0	0	100.00
DISPONIBILITES	3 123	1 748	1 375	78.68
51260000 BNP	2 241	1 562	679	43.50
53000000 Caisse	882	186	696	374.06
TOTAL II	9 212	6 274	2 938	46.83
TOTAL GENERAL	22 248	20 664	1 584	7.67

DETAIL LIASSE 2033-A

PASSIF	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2023 12	31/12/2022 12	Euros	%
CAPITAL SOCIAL OU INDIVIDUEL	100	100		
10130000 Capital souscrit - appelé	100	100		
REPORT A NOUVEAU	13 010	3 901	16 911	433.49
11000000 Report à nouveau	13 010	3 901	16 911	433.49
RESULTAT DE L'EXERCICE (Bénéfice ou perte)	3 082	16 911	19 993	118.22
TOTAL I	9 828	12 910	3 082	23.87
EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	6 860	11 736	4 876	41.55
16400000 Emprunts 10 K€	5 894	9 482	3 588	37.84
16410000 Emprunt 2 450 €	967	2 255	1 288	57.13
FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	1 346	2 679	1 333	49.75
40100000 Fournisseurs	1 346	2 679	1 333	49.75
DETTES FISCALES ET SOCIALES	6 321	2 482	3 840	154.70
42100001 AFONSO ANAIS/SALAIRE	2 352	700	1 652	236.05
42100002 PERSONNEL - REMUNERATIONS DUES	1 408		1 408	
43100000 URSSAF	594	488	106	21.72
43730000 Caisse de retraite	120	202	83	40.92
44550000 TVA à décaisser	1 548	1 073	475	44.27
44570000 TVA Collectée	267	1	267	NS
44860000 TAXE APPRET./SOLDE	32	18	14	80.63
COMPTES COURANTS D'ASSOCIES	17 549	16 677	872	5.23
45500000 C.C. A. AFONSO	6 549	5 677	872	15.36
45510000 C.C. ALVES Afonso Véronique	11 000	11 000		
TOTAL III	32 076	33 574	1 497	4.46
TOTAL GENERAL	22 248	20 664	1 584	7.67

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
PRODUCTION VENDUE DE SERVICES	92 089		46 608		45 482	97.58
70600000 Prestations	86 568		46 608		39 960	85.74
70610000 Prestations HT	5 522				5 522	
PRODUCTION STOCKEE			2 000		2 000	100.00
71345000 Variations prest. de serv. en			2 000		2 000	100.00
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION	92 089		44 608		47 482	106.44
ACHATS DE MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	17 543		13 128		4 414	33.62
60100000 Achats exonérés	1 058				1 058	
60200000 Fournitures et matières	16 484		13 128		3 356	25.56
VARIATION DE STOCK (MATIERES PREMIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS)			2 214		2 214	100.00
60320000 Variation stocks autres approv			2 214		2 214	100.00
AUTRES CHARGES EXTERNES	36 994		24 327		12 667	52.07
60400000 Achats Etudes/prestations serv	4 797		1 089		3 708	340.66
60610000 Électricité, Eau, Gaz	1 094		480		614	127.96
60630000 Petits matériels	6 498		5 774		724	12.53
60640000 Fournitures administratives	16		167		151	90.43
61220000 Redevance crédit-bail mobilier	4 264		4 988		723	14.50
61300000 Locations	10 012		5 240		4 772	91.07
61400000 Charges Locatives	240		60		180	300.00
61560000 Réparation, maintenance	328				328	
61600000 Primes d'assurance	1 192		329		863	262.18
61800000 Services extérieurs divers	1 406		987		419	42.50
62260000 Honoraires	1 200		1 420		220	15.49
62300000 Publicité, publications, relat	636		245		392	160.28
62410000 Transport s/achats	30		25		5	19.76
62500000 Missions, réceptions	1 292		456		836	183.06
62510000 Voyages et déplacements	2 628		1 943		685	35.25
62600000 Frais postaux et télécommunica	644		122		521	426.37
62700000 Services bancaires et assimilé	717		680		36	5.32
62710000 Commissions CB			322		322	100.00
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 209		219		990	451.92
63120000 TAXE D'APPRENTISSAGE	21				21	
63330000 PARTICIPATION DES EMPLOYEURS A	36				36	
63511000 CFE/CVAE	438		75		363	484.00
63512000 Taxes Foncières	713		144		569	395.00
REMUNERATIONS DU PERSONNEL	29 176		22 606		6 570	29.06
64110000 Salaires appointements	29 176		22 606		6 570	29.06
CHARGES SOCIALES	2 561		2 379		182	7.66
64510000 URSSAF	4 148		1 990		2 157	108.39
64530000 Caisse de retraite	1 416		402		1 014	251.91
64550000 Retenues salariales	3 055		14		3 041	NS
64750000 Médecine du travail Pharmacie	52				52	
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	1 354		930		424	45.60
68112000 Dotations aux amortissements	1 354		930		424	45.60

DETAIL LIASSE 2033-B

	Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
			Euros	%
AUTRES CHARGES		0	0	100.00
65800000 Charges divers gestion courant		0	0	100.00
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION	88 835	61 375	27 460	44.74
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION	3 254	16 767	20 021	119.41
CHARGES FINANCIERES		99	99	100.00
66100000 Intérêts des emprunts		99	99	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES	173	45	128	283.53
67120000 Penalites, amendes	173	45	128	283.53
2 - BENEFICE OU PERTE (Produits - Charges)	3 082	16 911	19 993	118.22